

Statuts de la communauté de communes de la Champagne Picarde

Approuvés par délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2016

GROUPES DE COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale(SCOT) et schéma de secteur
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

GROUPES DE COMPETENCES OPTIONNELLES

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
2. Politique du logement et du cadre de vie ;
3. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

GROUPES DE COMPETENCES FACULTATIVES

1. Equipements sportifs d'intérêt communautaire : piscine de sissonne
2. Animation en direction de la jeunesse :
 - Gestion des accueils de loisirs sans hébergement en temps de vacances scolaires
 - Gestion de l'accueil de jeunes
3. Développement de services de proximité :
 - plates-formes informatiques
 - relais assistantes maternelles
 - Etablissements d'accueils des jeunes enfants
4. Service public d'assainissement non collectif : contrôle des installations
5. Culture :
 - mise en réseau des bibliothèques
 - mise en place en place d'une saison culturelle intercommunale
 - mise en réseau des activités d'enseignement de la musique sur le territoire en partenariat avec les écoles de musique dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement artistique
6. Formation :
 - mise en place ou accompagnement de formations BAFa ou BAFD
 - mise en œuvre de chantier d'insertion
7. Création d'un centre intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance :
 - Mise en place d'actions d'information et de prévention
8. Réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant :
 - la construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
 - l'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,
 - l'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,
 - la mise des infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
 - l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».

VU POUR ETRE ANNEXE
A MON ARRETE DU 9 FEV. 2017

M: L Le Préfet de l'Aisne

MONTAIGNEY